

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONTSÉANCE DU 14 AVRIL 2023*L'an deux mille vingt-trois, le quatorze du mois d'avril à 19 H 00***OBJET : EDUCATION ET APPRENTISSAGES****Centres socio-culturels et Maison de Quartier des Espérances : Approbation d'une demande d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise dans le cadre de « l'Aide au Développement Social »**

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **7 avril 2023**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°2023/075**Présents :****M. Xavier HAQUIN, Maire****Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, M. KHINACHE, Mme CHESNEAU MUSTAFA, Adjoint au Maire****Mme DAHMANI, M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR, Mme DEHAS, Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, M. GODARD, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. LAROZE, Mme YAHYA, M. KEBABTCHIEFF, Mme DE CARLI, Mme LAMBERT, M. KNOBLOCH, Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, M. JOBERT, Mme BARIL, M. MELO DELGADO, M. BAY, Conseillers Municipaux****Absents excusés ayant donné pouvoir :****M. BLANCHARD (pouvoir à M. LE MAIRE)****Mme MAKUNDA TUNGILA (pouvoir à M. LEDEUR)****Mme BENLAHMAR (pouvoir à Mme CHESNEAU)**

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 18/04/23**Publiée le : 21/04/23****Le Maire,**

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KEBABTCHIEFF** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

Délibération N° 2023/075

OBJET :

ÉDUCATION ET APPRENTISSAGES

Centres socio-culturels et Maison de Quartier des Espérances : Approbation d'une demande d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise dans le cadre de « l'Aide au Développement Social »

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU l'avis de la Commission Education et Apprentissages du 4 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT les missions des Centres socio-culturels et de la Maison de Quartier des Espérances et les axes des projets sociaux 2021-2025 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commune de solliciter une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise dans le cadre de « l'Aide au Développement Social », pour la mise en place d'actions en direction des familles ermontoises et œuvrant dans le champ de la parentalité, de la prévention, de l'éducation et de l'ouverture culturelle,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** la demande d'Aide Financière pour un montant de **14 700 euros**, dans le cadre de l'appel à projet « Aide au Développement Social Local », afin de mener à bien différentes actions organisées par les Centres socio-culturels et la Maison de Quartier des Espérances ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à cette demande.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**

Structure porteuse	Descriptif succinct des projets ADS 2023
<p>Sorties familiales culturelles et de loisirs De nombreuses familles se trouvent éloignées des sites culturels et historiques, situés en Ile-de-France (moyens financiers, difficultés de transport, ...). Elles considèrent aussi souvent qu'elles n'y ont pas leur place. Le Centre socio-culturel des Chênes propose de mettre en place des sorties familiales culturelles afin de rapprocher les familles du monde de la Culture. Ainsi, 2 à 3 fois par trimestre, une visite culturelle sera proposée aux parents par la référente famille. Dans la mesure du possible, cette dernière sera formée pour assurer la visite au public afin de la rendre le plus accessible possible. Une fois le public sensibilisé, des visites « guidées » par un guide professionnel pourront être proposées. Durant l'été, les sorties culturelles laisseront place à une sortie en base de loisirs pour une journée loin du quotidien et faire découvrir, profiter des plaisirs de l'eau. Pour cela, la Ville met à disposition des transports collectifs et des encadrants mais s'acquitte également des droits d'entrée lorsque cela est nécessaire, pour assurer le bon fonctionnement des sorties proposées. Coûts estimés : 7 500€ pour la location des bus et 1 200€ en charges de personnel soit un budget prévisionnel total de 8 700€ Subvention demandée : 4 500€ pour la prise en charge partielle du transport.</p> <p>Parcours culturel et artistique L'équipe de la Maison de Quartier des Espérances mène tout au long de l'année des actions et des projets à destination des familles et des habitants. Pour poursuivre le projet de « médiation culturelle pour tous » qui a eu lieu en 2022, l'équipe de la Maison de Quartier des Espérances et les usagers vont créer un parcours artistique et culturel pour l'année 2023 avec comme fil conducteur la réalisation d'une comédie musicale. Ce projet implique les parents et les enfants dans la construction et l'élaboration de la comédie musicale avec des ateliers théâtre et d'écriture pour les dialogues, des ateliers de danse et des ateliers couture pour la confection des costumes. Le spectacle aura lieu au Conservatoire de la Ville d'Erment le dimanche 11 juin 2023. En parallèle, des sorties culturelles seront organisées pour l'année 2023, à la fois pour les adultes seuls et d'autre part des sorties familles. A travers ce projet, les usagers vont collaborer, créer et découvrir tout un champ culturel et artistique. Coûts estimés : 5 369€ pour les achats et services externes et 8 528,97€ en charges de personnel soit un budget prévisionnel total de 13 897,97€ Subvention demandée : 4 400€ pour la prise en charge du transport lors des sorties et des achats de prestations (atelier) et des fournitures.</p> <p>Sorties familiales à la mer Durant la période estivale, de nombreuses familles ne partent pas en vacances. Le service des Centres socio-culturels propose à ces familles une journée à la mer qui permet de changer d'environnement, de s'éloigner du quotidien, de faire découvrir de nouveaux paysages aux enfants mais parfois également à leurs parents et de s'octroyer une journée de « vacances », une « parenthèse » loin du quartier où elles vivent. La Ville met à disposition des transports collectifs et des encadrants pour assurer le bon fonctionnement des sorties organisées. Durant l'été 2023, le CSC F. RUDE organisera 2 sorties familiales à la mer, en Normandie pour 120 personnes au total. Coûts estimés : 3 000€ pour la location du bus et 800€ en charges de personnel soit un budget prévisionnel total de 3 800€ Subvention demandée : 2 000€ pour la prise en charge partielle du transport.</p>	<p>Ecole des Parents itinérante : <i>Contribution du service des Centres socio-culturels à la création et à la mise en œuvre de ce dispositif.</i></p> <p>Le projet se veut être une action de mise en cohérence des dispositifs de soutien à la parentalité existants, devant s'articuler avec les actions des différents services de la Ville œuvrant dans ce champ d'action (service petite enfance, REAAP, LAEP, CLAS...) afin de proposer des actions complémentaires, en lien avec les besoins des familles ermontoises.</p> <p>La notion d'itinérance traduit la volonté de proposer cette action sur différents sites de la commune : quartier en QPV et ou en veille active et ce, afin de venir en aide aux familles par le biais d'un lieu qui leur sera dédié et où ils pourront se ressourcer, s'informer et être accompagnés dans l'éducation de leurs enfants.</p> <p>Tout au long de l'année des conférences/débats seront mis en place en tenant compte des problématiques soulevées par les parents, les enseignants et les forces de l'ordre, voire également les éducateurs spécialisés de rue. Les thèmes abordés seront pluridisciplinaires (santé comme la « santé mentale », éducation, scolarité, formation etc.) et bénéficieront de l'accompagnement de professionnels comme Mme CLARA DAURES, consultante en parentalité, qui anime des actions de soutien à la parentalité à destination de parents (de 2 ans à 18 ans). Du théâtre Forum sera également proposé pour mettre en scène de manière interactive des situations de miroir afin de déclencher des changements comportementaux des jeunes et des parents.</p> <p>Les Centres socio-culturels et Maison de quartier, associés à ce projet, souhaitent pouvoir y contribuer largement en proposant des interventions thématiques en lien avec les besoins repérés, difficultés identifiées ou formalisées par les parents eux-mêmes.</p> <p>Dans cette perspective, chaque Centre pourra mettre en place des actions de conférence/débat ou théâtre forum à hauteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 655€ pour les Chênes (parcours parentalité de 14 séances) - 800€ pour la MDQ des Espérances (3 conférences) - 800€ pour le CSC RUDE (3 conférences) <p>Soit un budget prévisionnel total de 6 255€ Subvention demandée : 3 800€</p>
<p>Maison de quartier des Espérances</p> <p>CSC les Chênes</p> <p>CSC Français Rude</p>	<p>Accusé de réception en préfecture 095-219502192-20230414-2023-075-DE Date de télétransmission : 18/04/2023 Date de réception préfecture : 18/04/2023</p> <p>annexé à collaboration n°23/095...du.14.04.23 ERMONT, le 18/04/23 Le Maire,</p> 